

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 25

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

OBJET

Partenariat entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le dispositif
"Passeport vers l'emploi"

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche
Entreprises et Animation Economique
12215**

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le dispositif « Passeport Vers l'Emploi », initié fin 2003 par la Préfecture des Bouches-du-Rhône et Cola Cola Entreprise, qui s'inscrit dans le champ partenarial de la Politique de la Ville pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations à l'embauche.

Passeport Vers l'Emploi mobilise de nombreuses entreprises partenaires telles que la Poste des BDR, le Groupe ONET/propreté services, la RTM, Coca-Cola Entreprise, le groupe AREVA Technicatome, Décathlon, la BNP,

En outre, le dispositif associe les services publics déconcentrés de l'Etat, la Préfecture, la Direction Académique de Marseille, Pôle emploi, les Missions locales, et les diverses structures associatives spécialisées dans l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans.

Enfin, le Comité Départemental Olympique et Sportif 13 (CDOS 13) est associé depuis dix ans en raison de son implication dans l'organisation logistique et dans la confiance que les jeunes accordent au mouvement sportif.

Dans le cadre de sa politique économique en faveur de l'emploi le Conseil Départemental souhaite mettre en place un partenariat dynamique et qualitatif avec ce dispositif.

L'objectif est d'instaurer deux à trois fois par an dans l'Accélérateur de l'emploi des simulations d'entretien d'embauche au profit des bénéficiaires du RSA, de 18 à 25 ans, issus de quartiers prioritaires et sortis du système éducatif avec ou sans diplôme, ainsi que des jeunes candidats du Service Civique.

Ainsi, chaque entreprise partenaire mobilise des cadres de son service des ressources humaines pour recevoir les jeunes lors de modules de simulation d'entretiens d'embauche. Le but est de permettre à ces publics assez éloignés du monde du travail et des entreprises, de préparer efficacement un entretien, d'apprendre à se présenter, à rédiger leur CV ainsi qu'une lettre de motivation qui vont leur permettre de prendre confiance en eux, de se valoriser et ainsi de favoriser leur entrée dans la vie active.

Ces entretiens de simulation d'embauche pour les Jeunes Bénéficiaires du RSA prendront la forme d'un entretien collectif d'un groupe de 15 à 20 jeunes qui seront reçus par un Jury de 2 à 3 professionnels de PVE, cette formule ayant notamment l'avantage de créer une dynamique de groupe positive, libérant davantage la parole des candidats

Une convention sera signée entre la Présidente du Conseil Départemental, Coca-Cola Entreprise et le Préfet délégué pour l'égalité des Chances, pour finaliser les modalités et objectifs communs de cette action et une manifestation au sein de l'Accélérateur de l'Emploi est prévue le 1 juillet 2016.

Cet événement constituera le lancement officiel de cette action commune qui pourra se renouveler plusieurs fois chaque année au cours de sessions qui se dérouleront uniquement au Conseil Départemental, et organisées par les services de la Direction de l'Economie et de la Direction de l'insertion.

De leur côté, les entreprises, même si elles n'ont aucune obligation d'embauche à l'issue de l'entretien de simulation, peuvent mettre à profit ces rencontres, pour garder le contact avec certaines stagiaires de PVE, et leurs offrir une opportunité d'insertion si le profil leur paraît intéressant donnant une dynamique supplémentaire à ce dispositif d'accompagnement vers l'emploi.

INCIDENCE BUDGETAIRE

Le présent rapport est sans incidence budgétaire

PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Economie et à l'emploi au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE DISPOSITIF PASSEPORT VERS L'EMPLOI

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Hôtel du Département, 52, avenue de Saint-Just, 13256 Marseille cedex 20, représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, dûment autorisée par la délibération n° de la Commission Permanente réunie le 13 juillet 2016 ci-après dénommé « le Conseil Départemental »,

d'une part,

et

L'Etat,

Hôtel de la Préfecture, Place Félix Barret, 13006 Marseille, représenté par le Préfet délégué à l'Egalité des Chances, Monsieur Yves ROUSSET, ci-après dénommé « Préfecture des Bouches du Rhône »,

Et

Coca Cola entreprise,

9, chemin de Bretagne, 92784 Issy les Moulineaux cedex 9, représenté par sa Vice-présidente, directrice des affaires publiques et de la communication, Madame Emmanuelle de KERLEAU, ci-après dénommé «Coca Cola entreprise »,

d'autre part,

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le dispositif PVE (Passeport Vers l'Emploi) a été créé en 2003 par la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre partenarial de la Mission Politique de la Ville pour permettre aux jeunes des quartiers défavorisés du département, de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi par les entreprises elles-mêmes, et ce, en plus des nombreuses actions mises en œuvre par les associations et le Service Public de l'Emploi.

Dès la mise en place du dispositif, PVE a collaboré avec Coca Cola entreprise sur son site industriel de l'usine des Pennes-Mirabeau puis le dispositif s'est rapidement élargi à d'autres entreprises citoyennes (liste en annexe), qui ont souhaité participer à cette démarche d'aide aux jeunes de 18 à 25 ans, éloignés de l'emploi et souvent en perte de repères.

L'originalité de ce dispositif tient à la mise en œuvre des entretiens de simulation, effectués par les entreprises elles-mêmes, avec l'expérience et la pertinence des conseils qu'elles peuvent donner à des jeunes pour qui souvent cet entretien avec un représentant d'une entreprise, est la première occasion qui leur est donnée de rencontrer le monde du travail.

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de la politique économique en faveur de l'emploi et en direction des bénéficiaires du RSA dont il a la responsabilité au regard de ses attributions, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un partenariat dynamique et qualitatif avec le dispositif « Passeport Vers l'Emploi ».

L'objectif est d'instaurer deux à trois fois par an uniquement au Conseil Départemental des sessions de simulations d'entretien d'embauche au profit des bénéficiaires du RSA, de 18 à 25 ans, issus de quartiers prioritaires et sortis du système éducatif avec ou sans diplôme, ainsi que des jeunes candidats du Service Civique.

ARTICLE 2 : MODALITES DU PARTENARIAT

Passeport Vers l'Emploi mobilise les entreprises partenaires (voir liste en annexe), ainsi que les services publics déconcentrés de l'Etat, la Préfecture, la Direction Académique de Marseille, le service public de l'emploi, Pôle emploi, les Missions locales, et les diverses structures associatives spécialisées dans l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 18 à 25 ans. Le Comité Départemental Olympique et Sportif 13 (CDOS 13) sera également associé à la démarche.

Le Conseil Départemental mobilise ses services en vue de l'organisation des sessions au sein de l'accélérateur de l'emploi et sélectionne le public des bénéficiaires du RSA faisant l'objet des simulations d'entretiens.

Chaque entreprise partenaire, mobilise des cadres de son service des ressources humaines pour recevoir les jeunes, sous la forme d'un entretien collectif d'un groupe de 15 à 20 jeunes qui sont reçus par un Jury de 2 à 3 professionnels.

ARTICLE 3 : SUIVI DES ACTIONS

Le Département et PVE prévoient de se rencontrer régulièrement, afin de suivre au mieux le déroulement du partenariat. Ces rencontres auront pour objet de :

- Faire un point sur l'avancement des actions menées par PVE,
- Réfléchir à l'émergence de nouvelles actions
- Dans le cadre d'un suivi des opérations, organiser de façon concrète une évaluation participative.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour deux ans à compter de sa notification.

Fait, à Marseille, le

Pour le Président de Coca-Cola
entreprise

Pour le Préfet des Bouches-du-
Rhône

Emmanuelle de KERLEAU

Yves ROUSSET

La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

ANNEXE

ENTREPRISES PARTENAIRES

- Coca cola Entreprise
- Areva Technicatome
- BNP
- Cap au NORD entreprendre
- Decathlon
- L'association ADDAP 13
- L'association Médiation Sociale
- L'Ecole de la 2^{ème} chance de Marseille
- L'Epide de Marseille
- La fédération BTP des Bouches-du-Rhône
- La Poste des BDR
- Onet
- Régie des Transports de Marseille